

Le groupe Antverpia repris par le Crédit Suisse et la Suisse de Réassurances: M. Jaumain chargé d'une mission temporaire

Le 16 avril 1993, le Crédit Suisse et la Compagnie Suisse de Réassurances ont repris avec l'accord de l'Office de Contrôle des Assurances (OCA) la quasi-totalité des actions des sociétés d'assurances du Groupe Antverpia. Une assemblée générale extraordinaire a nommé un conseil d'administration qui a élu M. Paul Vergote comme son président.

Avec l'agrément de l'OCA, M. Christian Jaumain a été mandaté par le Crédit Suisse et la Compagnie Suisse de Réassurances pour la mission suivante, qu'il a accepté à titre temporaire avec effet au 3 mai 1993:

1. exercer la gestion journalière de l'entreprise
2. analyser la rentabilité et la compétitivité de l'entreprise; le cas échéant, prendre les premières mesures de restructuration.

En fonction du résultat de cette analyse, M. Jaumain se chargera en outre du recrutement du directeur général qui entrera en fonctions au terme de sa mission.

Actuaire, ancien directeur général pour la Belgique du Groupe Zurich Assurances, Christian Jaumain est professeur à l'Université de Louvain et consultant d'entreprises (Pension, Risk & Insurance Management).

Chez CB Direct et CB Direct Life

Centraal Beheer Schadeverzekering (Nieuw), société anonyme de droit néerlandais, dont le siège d'exploitation est situé à Bruxelles, a vendu l'actif et le passif de son établissement en Belgique à la société anonyme belge CB Direct (code 1034) avec prise d'effet au 1^{er} avril 1993.

Cette vente coïncide avec la cessation des activités de Centraal Beheer Schadeverzekering (Nieuw) en Belgique.

*

Centraal Beheer Leven, société anonyme de droit néerlandais, dont le siège d'exploitation est situé à Bruxelles, a vendu l'actif et le passif de son établissement en Belgique à la société anonyme belge CB Direct Life (code 1035) avec prise d'effet au 1^{er} avril 1993.

Cette vente coïncide ici aussi avec la cessation des activités de Centraal Beheer Schadeverzekering Vie en Belgique.